



Date de dépôt : 25 novembre 2025

Pétition

Assurons la continuité scolaire de tous les élèves

Le collectif de parents « Ecole pour Tous », ainsi que les soussigné·e·s, souhaitent attirer l'attention du Grand Conseil sur les conséquences humaines, scolaires et institutionnelles qu'entraînerait l'exclusion, dès la fin de la présente année scolaire, des élèves domiciliés hors canton mais déjà scolarisés dans les établissements publics genevois, à la suite de l'adoption du nouveau règlement du 18 août 2025.

Nous demandons l'introduction d'une clause de sauvegarde garantissant que tous les élèves actuellement scolarisés et domiciliés hors canton puissent poursuivre et achever leur parcours éducatif complet à Genève, y compris au degré secondaire II, sans rupture imposée.

Constat

Le débat autour de la présence d'élèves hors canton dans les écoles genevoises est récurrent, souvent présenté comme un enjeu de surcharge. Les données officielles montrent pourtant que ces élèves représentent une fraction extrêmement faible des effectifs et que leur nombre décroît rapidement.

Les familles concernées ont agi dans un cadre légal clair leur garantissant la continuité scolaire à Genève. Revenir aujourd'hui sur cet équilibre placerait ces familles, et surtout leurs enfants, dans une situation de vulnérabilité grave et injustifiée.

Arguments

1. Les familles ont déménagé dans un cadre réglementaire clair

Les familles établies en France voisine ont quitté Genève en se fondant sur la garantie officielle que leurs enfants pourraient poursuivre leur scolarité à Genève. Elles n'auraient pas déménagé si ce droit n'avait pas été assuré.

2. Une garantie donnée par le Conseil d'Etat en 2018

En 2018, le président du Conseil d'Etat avait publiquement assuré qu'aucun élève ne serait chassé de l'école. Remettre cette garantie en cause aujourd'hui briserait la confiance entre les familles et l'Etat.

3. Les changements d'école entraînent des risques pédagogiques graves

Changer d'école et de système scolaire crée une rupture profonde du parcours éducatif : perte de repères, risques de décrochage, difficultés d'adaptation.

4. Des familles très proches de Genève et majoritairement suisses

Plus de 90% vivent à moins de 5 km de la frontière. Environ 85% sont suisses, souvent genevoises, et conservent un lien fort avec le canton.

5. Une baisse forte et continue des effectifs hors canton

Les effectifs ont chuté de plus de 30% depuis 2018. Même si aucun élève n'est exclu, il n'y aura plus aucun élève hors canton au primaire dès 2033, au CO dès 2036, et au secondaire II dès 2040. De plus, leur proportion se trouverait bien en dessous des 1% bien avant ces échéances.

6. Une flexibilité déjà prévue dans le système

Le cadre actuel permet déjà au DIP de déplacer un élève hors canton pour laisser la priorité aux résidents. Ces élèves sont souvent dans des établissements qui ferment des classes faute d'effectifs.

7. La France voisine n'a pas la capacité d'accueil

Les établissements français proches manquent de locaux, d'enseignants et de moyens pour absorber des arrivées massives dans le délai imparti et sans moyen supplémentaires.

8. Une demande strictement limitée aux élèves déjà scolarisés

La demande n'inclut pas les futurs déménagements. Seuls les élèves actuellement inscrits et déjà domiciliés hors-canton sont concernés.

9. La crise du logement comme facteur déterminant

La crise du logement à Genève – loyers prohibitifs, taux de vacance extrêmement bas, absence de logements familiaux – a contraint ces familles à

partir. La plupart souhaiterait revenir mais cela est matériellement impossible dans le délai imparti.

Nos demandes

Nous demandons au Grand Conseil de :

1. Renoncer à toute exclusion visant les élèves hors canton déjà scolarisés à Genève.
2. Introduire une clause de sauvegarde garantissant l'achèvement du cursus complet à Genève, y compris au secondaire II.
3. Baser toute décision sur des données objectives, transparentes et vérifiables.
4. Mettre en œuvre des mesures structurelles pertinentes : nouvelles infrastructures, planification, renforcement du personnel.
5. Renforcer la coopération régionale avec les cantons voisins et la France voisine.
6. Préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, principe fondamental du droit suisse et international.

Conclusion

Garantir la continuité scolaire de ces élèves est une mesure juste, cohérente et humaine. Elle protège l'intérêt supérieur des enfants, respecte les engagements pris par le canton et accompagne une transition naturelle, les effectifs des élèves hors canton étant déjà en voie de disparition.

N.B. 4038 signatures

Collectif de parents « Ecole pour tous »

M^{me} Arwen Conod

92, chemin des Arbalettes

01550 Collonges

France